



Rombas, le 20 Décembre 2011
A.S.C./C.E. /PS.

AVIS AU PERSONNEL N° 15/2011

Chèques Emploi Service

Universel 2012

Le Comité d'Entreprise ArcelorMittal a décidé de reconduire les Chèques Emploi Service Universel et de subventionner une partie de la valeur de ces chèques.

Ces chèques vous permettent de régler les services suivant :

- Aide aux devoirs
- Garde d'enfants de moins de 3 ans
- Crèche
- Halte garderie
- Centre aérée
- Garde d'enfant avant et après l'école (maternelle et élémentaire)
- Ménage
- Repassage
- Préparation des repas
- Courses
- Garde de personnes handicapées
- Accompagnement de personnes âgées
- Jardinage et autres travaux d'entretien

Le salarié a le choix d'utiliser ses chèques auprès d'organismes prestataires ou mandataires d'une crèche, ou en emploi direct pour son assistante maternelle, sa femme de ménage.

La liste des prestataires est sur www.chequedomicile.fr

➤ Comment le prestataire ou le salarié sera-t-il payé ?

Par dépôt sur compte bancaire ou postal. L'établissement bancaire crédite le compte dans le cadre du Chèque Emploi Service Universel préfinancé à valeur prédéfinie.

➤ Fiscalité avantageuse :

Les particuliers utilisant les Chèques Emploi Service Universel bénéficieront :

- D'un crédit d'impôt sur le revenu de 25 % pour la garde d'enfants âgés de moins de six ans à l'extérieur du domicile par une personne ou en organisme agréé.
- D'une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % pour l'emploi d'un salarié à domicile et de garde d'enfants fournis par un organisme agréé.

➤ Prix d'un Chèque Emploi Service Universel :

12,00 € (valeur réelle 15,00 €)

Il est possible de commander vos Chèques Emploi Service Universel nominatifs aux Activités Sociales et Culturelles (50 chèques maximum ni repris ni échangés). Possibilité de régler en trois fois par chèques. (Un chèque à fin janvier, un à fin février, un à fin mars 2012)

Les commandes se font une seule fois dans l'année :

Du 10 au 31 JANVIER 2012 INCLUS.

Service Activités Sociales et Culturelles
Bâtiment EMTN Entrée côté magasin
du Mardi au jeudi de 12 h.30 à 16 h.00
Tél : 03.87.72.46.85

Les chèques vous seront remis courant Février 2012.

Le Secrétaire du C.E.

M. THILL

Responsable Activités Sociales

Mme PARIS